



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT (arrivée au point 4), Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Claire RADZUWEIT, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN.

Membre absent excusé :

Jean-Marc PILOT procuration donnée à Roland ONIMUS (jusqu'au point 3)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 1er juillet 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.
Après délibération, le conseil municipal, approuve avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) le procès-verbal du 1er juillet 2025.

3. Création de postes permanents

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- décide de créer les emplois permanents à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la commune ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à la présente décision.

4. Fixation du tarif de vente des parcelles - Alignement rue de Rumersheim

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :

- approuve la fixation du tarif de rétrocession à 2 000 euros l'are ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment les actes notariés d'acquisition et toute pièce afférente à l'incorporation dans le domaine public communal.

5. Présentation de l'étude de faisabilité – Vidéoprotection

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre (Anne DABRY) :

- mandate la société SNEF pour établir un devis relatif aux phases 1 et 2 du projet de vidéoprotection ;

- autorise M. le Maire à signer les devis correspondants et à engager les démarches nécessaires à la suite du projet.

6. Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur pour le montant suivant :
6541 – Créances admises en non-valeur 1 398.87 €

7. Frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, des frais d'enlèvement applicables aux auteurs de dépôts sauvages, dès lors qu'ils sont identifiés ;
- de fixer un forfait d'enlèvement de 500 euros ;
- lorsque le volume ou la nature des déchets nécessite l'intervention d'une entreprise extérieure, la prestation sera intégralement refacturée à l'auteur, majorée des frais administratifs ;
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et de signer tous les documents nécessaires à son application.

8. Rapport activité TEA 2024

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport.

9. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

10. Informations communiquées par les Adjointes

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

11. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 30/09/2025

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

